



CC GALLY MAULDRE

RAPPORT RELATIF AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2022

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Sources :

- INSEE, note de conjoncture novembre 2021, vue d'ensemble
- DOB Caisse d'épargne 2022
- Projet loi des finances 2022

I.1 Contexte économique global

L'année 2021 a été une année atypique de par la crise sanitaire et l'année 2022 sera très certainement impactée également.

a / La croissance

Le taux de croissance a évolué à la hausse en 2021 : + 6% (-7,9% en 2020).

Pour 2022, la prévision de croissance est de +4% selon la loi des finances.

Dans la zone euro, la croissance est à +5% en 2021 (-6,8% en 2020).

b/ L'inflation

La loi des finances estime l'inflation 2022 en France à +1,5%. Elle a été de +3,5% en 2021 en raison de la hausse des prix de l'énergie en fin d'année. Contrairement aux autres pays de la zone euro, l'inflation a été moins importante en France (Espagne : 6,7% ; Allemagne : 5,7%).

En fait, l'INSEE la révisé à +2,5% en 2022.

c/ L'emploi

Le taux de chômage pour 2022 serait en forte baisse selon la Banque de France pour atteindre 7,9% soit une baisse de 1,2 point par rapport au dernier trimestre 2020 (9,1%).

d/ La consommation des ménages

La consommation des ménages a repris en 2021 [et augmenterait de +4% en 2022 selon la loi des finances](#).

e/ L'investissement des entreprises

L'investissement des entreprises affiche une augmentation de 10% en 2021, contre -9% environ en 2020.

f/ Les taux d'intérêt

[La Banque Centrale Européenne prévoit une stabilité des taux directeurs pour 2022.](#)

g/ Le budget de l'Etat

Après une forte hausse entre 2009 et 2016, le déficit public a « reculé » à partir de 2017. En 2019, il a été de 3,0% du PIB. En 2020, suite à la crise sanitaire, le déficit a été 10,2 % du PIB. En 2021, il est annoncé à 8,1% du PIB grâce à la reprise économique plus forte que prévue.

[Pour 2022, il devrait diminuer de 5%.](#)

La dette publique atteignait en 2018 98,4% du PIB et en 2019 98,8%. Selon les prévisions de la loi de finances 2020, la dette publique aurait dû diminuer pour atteindre le ratio de 98,7% du PIB. En réalité, la dette en 2020 a atteint 117,5% du PIB en raison de la crise sanitaire et en 2021, elle a été de 115,3%. [Pour 2022, elle est estimée selon la loi des finances à 113,5% du PIB.](#)

Dettes publiques

Administrations de sécurité sociale	10 %
Etat et administrations centrales	81 %
Administrations publiques locales	9 %
Dettes publiques totales	2 650,2 Mds €

Dettes des CT

155,1 Mds €

Bloc communal	92,2 Mds €	59 %
Départements	32,4 Mds €	21 %
Régions	30,5 Mds €	20 %

I.2 La loi de finances pour 2022 et ses répercussions pluriannuelles sur les collectivités locales

a/ Réforme des indicateurs financiers

A compter de 2022, les indicateurs financiers (potentiel fiscal, effort fiscal) sont révisés.

Ainsi, il est intégré de nouvelles ressources au calcul du potentiel fiscal (mais la CCGM n'est pas concernée car ce sont les droits de mutation, la taxe sur les pylônes,...).

L'effort fiscal est recentré sur les impôts levés par la collectivité et non plus communes- membres + EPCI.

Les indicateurs seront calculés sur les données N-2 et non plus N-1 afin de diminuer l'impact sur 2022 et les effets de cette réforme seront lissés sur 6 années.

b/ Coefficient de revalorisation des bases de fiscalité pour 2022

Selon l'article 1518 bis du CGI, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée et non plus l'inflation prévisionnelle.

La clé de revalorisation fixée dans la loi de finances de 2018 (Indice ICPH) n'ayant pas été modifiée par le parlement, la revalorisation des bases foncières pour 2022 sera de +3,4% à laquelle s'ajoute la dynamique des bases réduite des exonérations.

c/ La fraction de TVA pour les EPCI

Depuis 2021, les EPCI perçoivent une partie de fraction de TVA afin de compenser la perte de la taxe d'habitation. Cette compensation est dynamique en fonction de la progression de la TVA de l'année N. Nous n'avons pas de visibilité sur 2022 car elle sera versée par douzième sur la base de 2021 et réajustée en fin d'année.

d/ La DGF du bloc communal

Il est annoncé le maintien du gel de l'enveloppe globale mais cela reste au niveau national. En 2022, il est prévu une seule enveloppe globale répartie sur l'ensemble des intercommunalités.

e/ Les mesures relatives au FPIC

L'enveloppe globale du FPIC est maintenue en 2022. Malgré cela, des variations peuvent avoir lieu sur les montants individuels en raison de la révision des potentiels financiers.

f/ Le financement de l'enveloppe normée via les variables d'ajustement

Pour le bloc communal, la DC RTP est stable par rapport à 2021, mais il faut rester tout de même prudent car cette dotation a une tendance à diminuer chaque année.

g/ Un soutien à l'investissement

Les enveloppes de soutien à l'investissement sont reconduites en 2022. La DSIL connaît un abondement exceptionnel de 337 M€ dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

II. RESULTATS DE 2021 (à confirmer avec les rattachements et pointage de la Trésorerie)

Sous réserve de la clôture définitive, l'exécution budgétaire 2021 fait apparaître les résultats suivants :

1. Section de fonctionnement 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
OPERATIONS RELLES	Réalisé 2020	Prévu 2021	Estimé 2021	2021/2020 en %
Chapitre 011 charges à caractère général	2 381 398	2 698 206	2 544 100	+ 6,9%
Chapitre 012 charges de personnel	1 130 740	1 355 870	1 213 331	+7,3%
Chapitre 014 atténuation de produits	4 984 814	4 321 151	4 313 790	-13,5%
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	386 895	1 119 604	1 098 290	+183,9%
Chapitre 66 Charges financières	0	1 960	1 951	NS
Chapitre 67 charges exceptionnelles	29	2 800	2 260	NS
Sous total opérations réelles	8 883 876	9 499 591	9 173 722	+3,3%
OPERATIONS D'ORDRE				
Chapitre 022 dépenses imprévues	0	28 129	0	NS
Chapitre 023 virement à la section d'investissement	0	388 287	0	NS
Chapitre 042 opérations d'ordre	75 595	80 655	79 899	+5,7%
Chapitre 68 Dotations aux provisions	0	1 105	0	NS
Sous total opérations d'ordre	75 595	498 176	79 899	+5,7%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 959 470	9 997 767	9 253 621	+3,3%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
OPERATIONS REELLES	Réalisé 2020	Prévu 2021	Estimé 2021	2021/2020 en %
Chapitre 013 atténuation de charges	5 768	13 710	18 693	+224,1%
Chapitre 70 produits des services	509 226	654 420	591 000	+ 16,1%
Chapitre 73 impôts et taxes	7 517 520	7 915 385	8 124 270	+8,1%
Chapitre 74 dotations	1 393 262	1 412 658	1 410 000	+1,2%
Chapitre 75 Autres produits de gestion	1	10	2	NS
Chapitre 77 produits exceptionnels	17	955	1 026	NS
Sous total opérations réelles	9 425 794	9 997 138	10 144 991	+7,6%
OPERATIONS D'ORDRE				
Chapitre 002 excédent reporté	348 150	629	629	NS
Chapitre 042 Opérations d'ordre	584	0	0	NS
Sous total opérations d'ordre	348 734	629	629	NS

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 774 528	9 997 767	10 145 620	+3,8%
---	------------------	------------------	-------------------	--------------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT opérations réelles seulement	541 918	0	971 269	+79,2%
--	----------------	----------	----------------	---------------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT opérations réelles et d'ordre	815 058	0	891 999	+9,4%
---	----------------	----------	----------------	--------------

Le résultat de fonctionnement 2021 est en hausse de +9,4%. Cela s'explique par des recettes de fonctionnement en hausse de +3,8% pour des dépenses de fonctionnement en hausse de +3,3%.

Ce résultat s'explique par des décalages de recrutement et de nouvelles dépenses qui avaient été anticipés en 2021 par une évolution de la fiscalité foncière.

La comparaison des recettes et dépenses s'effectue entre le réalisé 2021 et le réalisé 2020.

Fonctionnement :

• **Recettes 2021**

- Les produits des services (chapitre 70) affichent une hausse de +16,1% en raison des recettes des familles qui se situent à un niveau quasi « normal » après une forte baisse en 2020 (crise sanitaire).
- Les impôts et taxes (chapitre 73) sont en hausse de +8,1% en raison d'une CVAE en hausse et du produit de la TEOM. De plus, une hausse des taux en 2021 a permis de financer les nouvelles dépenses (dont celles de personnel) sur 2021 comme indiqué dans le BP 2021 et d'anticiper leur consolidation en 2022 (effet en année pleine en 2022 des recrutements effectués en 2021).
- La dotation forfaitaire : après avoir baissé de -20 K€ en 2018 (-14%), de - 54 K€ en 2017 (-23%) et de - 91 K€ (-32%) en 2016 et augmenté en 2019 et 2020 de +10%, elle se stabilise en 2021.

La dotation forfaitaire 2022 est annoncée stable par rapport à 2021 sur le plan national, ce qui n'exclut toutefois pas des variations locales.

- Les dotations (chapitre 74) sont en hausse de +1,4% en raison du soutien éco mobilier reçu par CITEO via le SIDOMPE en hausse par rapport à 2020 (crise sanitaire) et de la dotation compensatrice de CFE également en augmentation.

• **Dépenses 2021**

- Les charges à caractère général : elles sont en hausse de +6,9% par rapport à 2020. En effet, il avait été constaté sur l'année 2020 des dépenses à caractère général sans augmentation par rapport à 2019 car de nombreux travaux et dépenses n'avaient pu être effectués sur cette année. De plus, en 2021, de nouvelles dépenses (travaux d'élagage de la Mauldre, prise en charge du centre de vaccination de Crespières compensée par des recettes de l'ARS, hausse du coût de collecte des OM en raison des confinements de 2020) ont été réalisées.

La comparaison détaillée des comptes budgétaires aura lieu lors de l'adoption du compte administratif 2021.

- Les frais de personnel augmentent de +7,3%. Cette hausse s'explique par le recrutement d'un chargé de développement économique en janvier 2021 et le recrutement d'un Directeur Général des Services fin août 2021. De plus, sur le pôle urbanisme, a été effectué le recrutement d'un instructeur du droit des sols à temps complet.
- Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » est en hausse de +183,9%. Cette hausse s'explique par le transfert de la compétence SDIS des communes membres vers la CCGM compensé par une baisse des attributions de compensation.
- Le chapitre 014 « atténuations de produits » est en baisse de -13,5% en raison de la diminution des montants des attributions de compensation aux communes membres (voir ci-dessus).

Evolution des excédents de fonctionnement de la CCGM depuis sa création :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Estimé 2021
Epargne de gestion en K€ (opérations réelles seulement hors opérations d'ordre)	72	-20	504	-142	522	183	381	542	971

Le bon résultat de 2021 s'explique par :

- des recettes de fonctionnement en hausse de +8% (+719 K€) alors que les dépenses n'augmentent que de +3% (+289 K€) ;
- des retards de recrutements et des dépenses nouvelles dont le financement a été anticipé en 2021 par une évolution de la fiscalité foncière

2. Section d'investissement 2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	Réalisé 2020	Prévu 2021	Estimé 2021	Restes à réaliser
Chapitre 001 Déficit reporté	294 583	0	0	0
Chapitre 020 Dépenses imprévues	0	29 190	0	0
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	584	0	0	0
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	7 526	0	0	0
Chapitre 13 Subventions d'investissement	0	118 500	118 438	0
Chapitre 16 Emprunts	0	73 971	73 967	0
Chapitre 20 Etudes	37 576	250 926	60 768	110 970
Chapitre 204 Subventions d'équipement	5 416	739 988	0	70 893
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	5 469	117 221	45 431	8 428
Chapitre 23 Immobilisations en cours	12 157	2 700 006	35 678	0
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	42 640	102 649	102 648	0
TOTAL	405 951	4 132 451	436 930	190 291
			627 221	

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	Réalisé 2020	Prévu 2021	Estimé 2021	Restes à réaliser
Chapitre 001 Excédent reporté	0	268 460	268 460	0
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	0	388 287	0	0
Chapitre 024 Produits de cession des immobilisations	0	0	0	0
Chapitre 040 Opérations d'ordre	75 595	80 655	79 899	0
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	7 526	0	0	0
Chapitre 10 Dotations reçues	422 993	854 387	829 048	0
Chapitre 13 Subventions reçues	144 670	2 206 962	137 846	36 056
Chapitre 16 Emprunts	0	194 000	0	0
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	0	139 700	81 328	63 960
TOTAL	650 784	4 132 451	1 396 581	100 016
				1 496 597
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	+ 244 833	0	+ 959 651	- 90 275
				+ 869 376

La liaison douce Mareil/Maule avait été inscrite au chapitre 23 du budget. A ce jour, le dossier est en attente car de nouvelles études doivent être réalisées en concertation avec le Conseil Départemental pour la sécurisation de cette piste et de nouvelles recherches de subventions sont en cours.

Le programme d'équipement (principalement travaux, mais aussi mobilier, matériel, études) **inscrit au budget primitif 2021 s'élevait à 3 657 K€**, dont 3 522 K€ de dépenses nouvelles et 135 K€ de restes à réaliser de 2020 vers 2021 (commandes de 2020 payées en 2021).

Les réalisations de **ce programme d'équipement s'élèvent à 332 K€**, sous réserve des derniers paiements, dont 142 K€ de paiements et 190 K€ de restes à réaliser qui seront payés en 2022.

Le taux de réalisation global n'est que de 9% ; il est de 23% si on ne prend en compte que les investissements directs de la CCGM hors travaux en délégation de maîtrise d'ouvrage au SMSO non effectués en 2021.

De nombreuses dépenses d'investissement n'ont pas été réalisées en 2021 et seront potentiellement réinscrites en 2022 en nouveaux crédits ; les montants feront pour plusieurs opération l'objet d'une analyse fine au vu des informations actualisées :

- ✓ Chapitre 20 (études) :
 - L'étude de l'extension du centre de loisirs de Maule : 42 K€ en 2021

- ✓ Chapitre 204 (subventions d'équipement) :
 - Participation au parking de la Briqueterie : 276 K€ en 2021. Un protocole avec le Conseil Départemental a été signé en 2021 et le montage financier est validé. Les devis pour le marché de maîtrise d'œuvre sont en cours d'analyse par les services.
 - Participation à l'aménagement «d'un tourne à gauche» de Crespières : 99 K€ en 2021
 - La participation aux travaux des abords de la gare de Saint-Nom-La-Bretèche : 30 K€ en 2021

- ✓ Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) :
 - Travaux divers terrain Davron : 12 K€

- ✓ Chapitre 23 (Immobilisations en cours) :
 - Travaux de circulation douce Mareil/Maule : 256 K€
 - Travaux de prévention des inondations au Clos Bazin : 243 K€ en 2021
 - La maîtrise d'œuvre SMSO et les travaux : 2 200 K€ en 2021

Au niveau des recettes d'investissement sur le chapitre 13 (Subventions reçues), n'ont pas été utilisées :

- Les subventions pour la circulation douce Mareil/Maule : 70 K€
- La subvention de l'AESN : 1 800 K€
- La subvention pour le schéma directeur des circulations douces : 13 K€

III. LIGNES DIRECTRICES DE 2022

- **Lignes directrices transversales**

- Renforcement de la politique d'acquisition foncière pour préparer les projets de développement économique
- A moyen terme se posera la question d'un rééquilibrage entre la fiscalité des ménages et la fiscalité des entreprises
- Actualisation du schéma de mutualisation suite au renouvellement de la présidence (quelques pourcentages à revoir)
- Recrutement d'un chef de projet « Petites Villes de Demain / CRTE »
- Recrutement d'un agent (secrétariat du Président, secrétariat des assemblées, secrétariat administratif), ce recrutement se substituant à la mise à disposition très partielle d'un collaborateur de la mairie de Maule

- **Développement économique et aménagement**

- Poursuite de la stratégie de développement économique et du plan d'actions 2021
- Poursuite de la procédure liée au terrain de Davron et cession du terrain
- Réalisation du parking Briqueterie à Feucherolles subventionné à 70 % par le Conseil Départemental
- Acquisition du terrain de la ferme de Mort Moulin à Chavenay
- Etude de faisabilité en vue de l'acquisition du terrain SNCF à la gare de Maule
- Etude d'opportunité sur la zone du Moulin à Mareil-sur-Mauldre
- Fonds de concours

- **Environnement / instruction droit des sols**

- PCAET : activation du plan d'action avec notamment l'acquisition de composteurs
- Implantation de colonnes enterrées sur la commune de Mareil sur Mauldre
- Déchets : application des nouvelles consignes de tri
- GEMAPI :
 - Poursuite des démarches et création de l'organisme unique sur le bassin versant de la Mauldre
 - Travaux de renaturation de la Mauldre financés à 100% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)
- Mise à jour des données cadastrales

- **Accueils de loisirs / sports / restauration**

- Travaux divers dans les centres de loisirs, dont le report d'une partie des travaux prévus en 2021 mais non réalisés

- Rénovation du centre de loisirs de Maule
- Réhabilitation du terrain de football synthétique à Feucherolles pour l'entente des clubs de football de l'intercommunalité
- **Transports / circulations douces**
 - Audit sur la situation du transport sur le territoire
 - Finalisation du schéma directeur des circulations douces
 - Pré-étude en lien avec le Conseil Départemental pour la piste cyclable entre Mareil sur Mauldre et le collège de la Mauldre
 - Participation à l'aménagement des abords de la gare de de St Nom la Bretèche (route des muses).
- **NTIC**
 - Audit préalable à l'évolution et à la mise en sécurité du système d'information de la CCGM, avec une urgence pour la sauvegarde des données du Pôle Urbanisme (hors données du logiciel OXALYS sauvegardées dans un environnement sécurisé)
 - Mise à niveau et en sécurité du système d'information de l'intercommunalité (informatique)
- **Communication / culture**
 - Augmentation du budget dédié à la communication sur le territoire
 - Augmentation du budget dédié au soutien des animations événementielles afin de dynamiser le territoire
- **Affaires générales et financières**
 - Recours à un cabinet afin d'effectuer un bilan des transferts
 - Etude sur une prospective financière de la CC

IV. EVOLUTION DES COMPETENCES 2022

GEMAPI :

Les négociations avec les EPCI concernés se poursuivent pour faire adopter notre vision de la gouvernance sur le bassin versant de la Mauldre. Un projet de statuts et de gouvernance avait d'ailleurs été envoyé aux services de l'Etat en 2020.

La CCGM reprend temporairement la compétence en direct en attendant la création d'un organisme unique à qui la compétence sera transférée.

Le montant de la taxe GEMAPI sera décidé au moment du vote du BP 2022.

V. ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2022

1. Dépenses de fonctionnement

- **FPIC** : nous avons maintenu une hypothèse de hausse de +2% par rapport à son niveau de 2021 en raison d'une variation possible suite à une révision des potentiels financiers.
- **Charges de personnel** : une évolution de la masse salariale en 2022 pour plusieurs raisons :
 - ✓ Orientations prises en matière de renforcement de l'encadrement (anticipé financièrement en 2021, notamment par les choix en matière de fiscalité foncière) : 59 K€
 - ✓ 2 recrutements (chef de projet pour « petites villes de demain/CRTE » cofinancé à 75%, recrutement d'un agent administratif) : 79 K€
 - ✓ Réformes imposées par l'Etat et hausse du SMIC : 17 K€
 - ✓ Régularisation de l'exécution des conventions de mise à disposition : 75 K€
 - ✓ Remunicipalisation du centre de loisirs de Saint-Nom-la-Bretèche : 156 K€ de masse salariale et un coût net de 56 K€
- **Autres charges** : Après une année 2021 encore marquée par la crise sanitaire, ce chapitre de dépenses pour 2022 est évalué de manière plus normale, avec prise en compte d'une augmentation correspondant à la révision des contrats (formules de révision) ou à des décisions nationales (énergie, ...). De plus, la prise en charge des dépenses du centre de loisirs de Saint-Nom-la Bretèche va faire augmenter les charges courantes (repas, sorties, matériel pédagogique,...) mais les recettes familles augmenteront également.

• Recettes de fonctionnement

- **Dotations** : stabilité des dotations par rapport à 2021
- **TEOM** : en cours d'analyse.
Pour les 4 communes hors SIEED :
 - les tonnages devraient revenir à des niveaux plus normaux en 2022 par rapport à 2021 (effet du confinement) ;
 - les prix de reprise des matériaux sont en hausse en 2021.

Il semblerait d'après nos informations que l'appel à cotisation du SIEED serait identique à celui de 2021.

Pour mémoire :

- La commune de Saint Nom la Bretèche propose à ses habitants depuis 2020 une nouvelle prestation d'accès à la déchetterie des Clayes-sous-Bois : il convient de la répercuter dans la TEOM

- **Fiscalité professionnelle** : En 2021, la recette de CVAE a finalement été plus élevée qu'en 2020, tout comme la CFE et l'IFER. Cette CVAE devrait être maintenue au niveau de 2021.
- **Recettes tarifaires** : Depuis la reprise du centre de loisirs de Saint Nom la Bretèche, les recettes tarifaires correspondantes sont encaissées par la CC, ce qui mécaniquement va faire augmenter les recettes familles au global.
- **Fiscalité des ménages** : à ce stade, la construction budgétaire se fait sans envisager de hausse de taux.
- **Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de fonctionnement**

EN K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2019	REALISE 2020	BP 2021	Estimé 2021	Prévision 2022	Prévision 2022/ BP 2021 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 381	2 381	2 698	2 544	2 799	+3,7%
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 187	1 131	1 356	1 213	1 652	+21,8% *
014 ATTENUATION DE PRODUITS	4 941	4 985	4 321	4 314	4 356	+0,8%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	70	76	81	80	85	+4,9%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	439	387	1 120	1 098	1 153	+2,9%
66 CHARGES FINANCIERES	0	0	2	2	1	-50%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	3	2	0	NS
TOTAL DEPENSES	9 018	8 960	9 581	9 254	10 046	+4,9% **

* cf explications page 13 et 15

** L'augmentation réelle des dépenses de fonctionnement est à diminuer de 156 K€, (masse salariale liée à la remunicipalisation du centre de loisirs de Saint-Nom-la-Bretèche), ce qui ramène à un total de 9 890 K€ soit +3,2% par rapport au BP 2021, correspondant essentiellement à une hausse structurelle.

Estimation effectuée en retirant les dépenses du SIEED, le FPIC, la contribution au SDIS et les attributions de compensation, sur lesquels nous n'avons pas de prise et faisant par conséquent ressortir le budget « réel » de la CCGM :

EN K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2019	REALISE 2020	BP 2021	ESTIME 2021	Prévision 2022	% Prev 2022 / BP 2021
TOTAL DEPENSES	9 018	8 960	9 581	9 254	10 046	+4,9%
SIEED	-1 398	- 1 399	- 1 450	-1 450	-1 479	+2%
FPIC	-2 117	-2 151	- 2 194	-2 156	-2 200	+2,7%
SDIS	0	0	-810	-810	-826	+2%
Attributions de compensation	-1 426	-1 426	- 667	-665	-665	0
BUDGET REEL CCGM	4 077	3 984	4 460	4 173	4 876	+9,3%

- Evolution des dépenses de personnel et des rémunérations :**

EN K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Prévision 2022	Prévision 2023
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 093	1 224	1 246	1 356	1 652	1 685

En 2022, le budget de la masse salariale sera en hausse suite aux décisions prises en 2021 et 2022 en matière de politique de recrutement. Nous constaterons une stabilisation à partir de 2023.

Le retraitement économique de 156 K€ est indispensable afin de déduire le coût de la remunicipalisation du centre de loisirs de Saint-Nom-la-Bretèche.

La prévision 2022 serait alors de 1 496 K€ soit +10,3% par rapport au BP 2021, ce qui confirme le lien avec l'évolution structurelle.

- **Structure des effectifs au 1^{er} janvier 2022 :**

	Administratif	Urbanisme et environnement	ALSH	Maintien à domicile
Titulaires permanents	2	5	2	1
Non titulaires permanents	0	3	6	3
Non titulaires vacataires	0	0	15	0
TOTAL	2	8	23	4
<i>Rappel total 2021</i>	1	5	25	4

NB : Ces effectifs ne comptabilisent que les agents employés par la CC et n'incluent pas les agents communaux mis à disposition pour une partie de leur temps de travail, ni les missions de direction effectuées par les DG des communes au titre d'activité accessoire.

Le nombre d'animateurs ou d'agents chargés de l'aide à domicile et du portage de repas évoluera en fonction de la fréquentation de ces services.

- **Evolution des avantages en nature :**

- Pas d'avantage en nature logement ou véhicule au niveau de la CC Gally Mauldre (pas de logements de fonction ; véhicules de service uniquement)
- Les repas sont fournis au personnel travaillant pendant les heures de repas (animateurs des ALSH)
- Aucune évolution particulière prévue

- **Evolution du temps de travail :**

Les 1 607 heures de temps de travail sont en vigueur depuis plusieurs années.

- **Investissement et engagements pluriannuels**

Les dépenses d'investissement, en partie abordées au chapitre III « lignes directrices », seront présentées par délégation au moment du vote du BP, en plus de la présentation comptable réglementaire.

Aucune autorisation de programme ne sera votée.

- **Dette**

L'endettement de la CC Gally Mauldre est toujours nul au 31 décembre 2021. En plus de l'intégration de l'emprunt récupéré du SMAMA (pour un capital restant dû de 24 K€ réparti entre la CC Gally-Mauldre (48%) et la CU GPS&O (52%)), le recours à un emprunt (dont la durée et les conditions seront définies au vu de l'étude sur les acquisitions foncières) est proposé pour un montant de 500 K€ afin de financer les investissements.

- **Grands équilibres 2022**

Les principaux éléments influant sur nos équilibres financiers ont été pris en compte :

- des résultats de l'exercice 2021 positifs mais qu'il convient de relativiser car ils intègrent les « provisions » pour les recrutements en année pleine et les paiements de mise à disposition à rembourser aux communes ;
- le FPIC : +2 % par an en 2022, 2023 et 2024 car une variation pourrait être constatée suite à la révision des potentiels financiers ;
- en ce qui concerne la fraction de TVA pour les EPCI afin de compenser la perte de TH, il a été envisagé une stabilité par prudence ;
- stabilité des dotations par rapport à 2021 ;
- constat d'une hausse des dépenses de fonctionnement comme expliqué en détail dans ce rapport et un engagement de stabilité en 2023.

ANNEXE 1 : Obligations complémentaires
 selon l'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015

Objectifs relatifs à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement

DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2020	BP 2021	Estimé 2021		Prévision 2022	Objectif 2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 381	2 698	2 544		2 799	2 720
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 131	1 356	1 213		1 652	1 685
014 ATTENUATION DE PRODUITS	4 985	4 321	4 314		4 356	4 430
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE*	387	1 120	1 098		1 153	1 157
66 CHARGES FINANCIERES	0	2	2		1	0
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	3	2		0	0
TOTAL DEPENSES	8 884	9 500	9 174		9 961	9 992

* Transfert de la contribution du SDIS en 2021

Objectifs relatifs à l'évolution du besoin de financement annuel

DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2020	BP 2021	ESTIME 2021	Prévision 2022	Objectif 2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL*	2 381	2 698	2 544	2 799	2 720
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 131	1 356	1 213	1 652	1 685
014 ATTENUATION DE PRODUITS*	4 985	4 321	4 314	4 356	4 430
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	387	1 120	1 098	1 153	1 157
66 CHARGES FINANCIERES	0	2	2	1	0
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	3	2	0	0
TOTAL DEPENSES	8 884	9 500	9 174	9 961	9 992

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2020	BP 2021	ESTIME 2021	Prévision 2022	Objectif 2023
013 ATTENUATION DE CHARGES	6	14	19	10	10
70 PRODUITS DES SERVICES	509	654	591	695	708
73 IMPOTS ET TAXES	7 518	7 915	8 124	8 176	8 298
74 DOTATIONS	1 393	1 413	1 410	1 322	1 352
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	0	0	0	0	0
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	1	1	0	0
TOTAL RECETTES	9 426	9 997	10 145	10 203	10 368

EPARGNE DE GESTION (recettes courantes – dépenses de gestion)	REALISE 2020	BP 2021	ESTIME 2021	Prévision 2022	Objectif 2023
	542	497	971	242	376

Remboursement de capital d'emprunt	0	74	74	8	26
------------------------------------	---	----	----	---	----

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	103	870	282	5 531	1 055
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT	155	220	152	3 727	400
BESOIN DE FINANCEMENT AVANT EMPRUNT	-52	650	130	1 804	655

EMPRUNT CONTRACTE	0	0	0	500	500
-------------------	---	---	---	-----	-----